



SCHÉMA DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Avis du Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné

Adopté en séance plénière du 14 décembre 2017

Conseil de développement du Val d'Ille-Aubigné
1 La Métairie
35520 Montreuil-le-Gast
conseil-developpement@valdille-aubigne.fr

Préambule

Comme prévu dans les statuts du Conseil de Développement, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a saisi en novembre 2017 le Conseil de Développement pour émettre un avis sur le Schéma directeur du développement économique du Val d'Ille-Aubigné.

Ce schéma est en cours d'élaboration. Le Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné est invité à donner son avis sur les premières étapes de l'élaboration du schéma, à savoir :

- 1°) Diagnostic/enjeux
- 2°) Politique et stratégie économiques
- 3°) Plans d'actions et outils de suivi

Le calendrier des saisines a été fourni par la Communauté de communes au Conseil de développement pour la réunion plénière du 26 septembre indiquant une première saisine sur le schéma développement économique en novembre.

Le Conseil de développement a désigné le collège économie pour travailler sur la thématique.

Le collège pouvait être élargi aux autres membres du Conseil de développement souhaitant participer aux échanges.

3 personnes supplémentaires ont souhaité participé aux réunions de travail.

Trois séances de travail ont tout d'abord permis aux membres de produire une série de propositions et de remarques en se basant sur le diagnostic fourni par les services de la Communauté de communes et élaboré par le cabinet d'études Synopter.

Dans un second temps, le président de la Communauté de communes M. Claude Jaouen, accompagné de Mme Élodie Cadieu, chargée de mission développement économique, est venu échanger avec les membres du Conseil de développement sur la démarche et les axes définis par le groupe de travail élus.

La commande de la Communauté de communes était d'obtenir des propositions concrètes qui pourraient être reprises dans le document final du schéma directeur du développement économique.

La Communauté de communes ayant fourni les premiers éléments mi-octobre et l'avis devant être émis pour le 15 décembre, les débats n'ont pas pu être approfondi autant que souhaité par le Conseil de développement.

Nous tenons à remercier Madame Emilie Poulard-Bostyn, animatrice communication et citoyenneté au Val d'Ille-Aubigné pour son aide précieuse et notamment pour l'organisation de nos réunions mais aussi pour son apport documentaire et pour ses réponses, en toute transparence. Le travail de Madame Emilie Poulard-Bostyn est indispensable pour que le Conseil de développement puisse produire un travail de qualité.

Le développement économique sur le territoire : retour sur le diagnostic de Synopter

« Il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où aller »

Le diagnostic élaboré par le cabinet d'études Synopter lors du groupe de travail élu du 8 septembre et validé par le bureau Communauté de communes du 13 octobre a été présenté en réunion du collège économie élargi le 26 octobre.

Les premières remarques émises par les membres du collège concernent la pertinence des comparaisons chiffrées entre le territoire de la Communauté de communes et la région Bretagne. Il aurait été plus pertinent de comparer les données avec celles des territoires voisins (CC Liffré-Cormier, Bretagne Romantique, Châteaugiron, Rennes métropole).

Le diagnostic tel que fourni au Conseil de développement n'apporte que peu d'éléments nouveaux et il aurait été plus pertinent de bénéficier de la présentation par le cabinet d'études.

Le Codev partage entièrement l'analyse de Synopter sur l'état des lieux du développement économique sur le territoire et notamment ses faiblesses en terme de promotion du territoire.

Il est demandé, lors de la réunion d'échange avec M. Jaouen d'expliquer la démarche globale et de définir quelles sont les ambitions de la Communauté de communes en terme de développement économique.

Il lui est notifié qu'il est important pour le Codev que la Communauté de communes travaille au plus vite sur des actions concrètes et d'être le plus proche possible du terrain.

Forces

Le Codev approuve la forte volonté de développement économique sur le territoire avec les enjeux que cela comporte.

Faiblesses

Le Codev souhaite que cette volonté s'accompagne de la mise en place des moyens nécessaires (humain, financier...), notamment pour la promotion du territoire et la création d'une identité.

M. Jaouen a indiqué que l'agriculture serait traité indépendamment de ce schéma.

Cependant, le Codev souhaite que les agriculteurs soient pris en compte, de manière générale et dans le schéma en particulier, en tant que chefs d'entreprises, contribuant à l'économie du territoire et étant acteurs à part entière du marché du travail.

Le Codev confirme les éléments du diagnostic établi. La vitalité des territoires voisins, notamment de Rennes Métropole, a engendré un apport démographique important. Les prix du foncier et de l'immobilier restent plus accessibles pour les jeunes ménages comparativement à la Métropole rennaise.

La potentialité d'un marché auprès des particuliers attire des entreprises marchandes et de services. Les entreprises les plus créatrices d'emplois ont plus de difficultés à s'installer sur notre territoire ; seul la zone autour de l'axe Rennes- St Malo semble tirer son épingle du jeu.

Contribution pour le Projet schéma directeur développement économique Val d'Ille-Aubigné

Conseil de Développement du Val d'Ille-Aubigné
Décembre 2017

INTRODUCTION

Le conseil émet une **adhésion globale sur les axes de travail proposés par le groupe de travail élus** du 7 novembre 2017.

Le Codev approuve la forte volonté de développement économique sur le territoire avec les enjeux que cela comporte.

Des problématiques communément relevées sur lesquelles le conseil souhaite attirer plus particulièrement l'attention des élus :

1. Manque de cohésion territoriale
2. Manque de connaissance sur l'offre existante
3. Manque de promotion sur l'attractivité économique du territoire et d'implication des acteurs locaux
4. Manque de prise en compte, d'accompagnement et de valorisation de projets innovants et d'intérêt intercommunal
5. Manque d'écoute quant aux attentes des entreprises du territoire/Améliorer l'accueil des entreprises
6. Manque de lien entre les différents acteurs du territoire
7. Manque d'évaluation des politiques mises en œuvre
8. Manque de visibilité sur la politique agricole
9. Manque d'aide aux entreprises pour la création de nouveaux emplois
10. Nécessité d'améliorer les réseaux routiers secondaires et les infrastructures

1 Manque de cohésion territoriale

En raison des origines diverses des Zones d'activité (2 Communautés de communes avec des politiques de développement économique différentes, zones d'activités d'origine communautaires ou communales, récentes ou anciennes, etc.), les répartitions des entreprises sur le territoire, les états d'entretien des zones et les taux d'occupation sont très variés.

Quels axes d'activités ?

Il est proposé :

D'**organiser et de valoriser des pôles** tel que le Pôle automobile en cours de développement sur la route du meuble.

Ex : Créer un pôle d'entreprises liées à l'économie circulaire

Avoir une démarche proactive, aller vers les entreprises, conventionner avec la CCI

Avoir un animateur du développement local des forces économiques du territoire

Mettre en avant la différence du territoire, son identité de territoire « écologiquement dynamique » ou l'aspect sur lequel la Communauté de communes est plus forte.

Mettre en avant les forces de travail locales

2 Manque de connaissance sur l'offre existante

Avec le transfert de compétences imposé par la loi NOTRe et l'entrée des zones d'activité communales dans le patrimoine des Communautés de communes, le Val d'Ille-Aubigné gère à présent X ha sur X zones hétérogènes.

Il n'existe pas aujourd'hui de base de données publiques permettant aux entreprises de connaître l'état d'occupation de ces zones, les terrains disponibles et leur localisation ou les locaux vacants.

Il conviendrait aussi de recenser de manière précise les activités existantes sur le territoire et leur situation.

Afin de pouvoir anticiper un départ en retraite et une éventuelle reprise ou cessation d'activité engendrant un local ou un terrain disponible.

Pour ce faire, il est proposé à la Communauté de communes de développer un observatoire économique du territoire ainsi qu'une plateforme web permettant de recenser et de tenir à jour les emplacements possibles avant de lancer une éventuelle mise en relation, organisée par les services de la Communauté de communes.

Tout comme pour les départs en retraite d'agriculteurs, la Chambre d'Agriculture anticipe la reprise, il serait intéressant de savoir si une chambre consulaire possède ces informations pour les entreprises non agricoles.

3 Manque de promotion sur l'attractivité économique du territoire et d'implication des acteurs locaux

Contrairement, au territoire voisin, le Val d'Ille-Aubigné manque de notoriété certainement du fait d'une politique peu volontariste par le passé notamment en terme de promotion, de communication, de valorisation .

Le territoire dispose cependant d'atouts importants (proximité de Rennes, de l'A84, Axe Rennes-St Malo...)

Il est donc proposé de :

- ◆ **sonder les entreprises** pour connaître la notoriété de la Communauté de communes
Attention, il conviendra de ne pas s'arrêter à cet échange. Le résultat serait plus négatif que positif pour la collectivité
- ◆ **définir clairement l'identité/ADN** que la Communauté de communes souhaite mettre en avant. Une identité forte doit être créée et doit devenir une « marque de fabrique ».

Il conviendrait alors de communiquer pour :

- ◆ valoriser le tissu économique (les entreprises, les compétences existantes et les atouts sur le territoire)
- ◆ améliorer l'image économique,
- ◆ augmenter la notoriété du territoire,
- ◆ présenter l'attractivité du territoire,
- ◆ faire connaître aux habitants les entreprises du territoire (qui exerce sur le territoire, quelles sont les productions locales, quelles sont les activités économiques)
- ◆ faire connaître les services offerts aux entreprises (accompagnements, formations, réseau, etc.)
- ◆ mettre en avant la compétence propre à la Communauté de communes

Moyens

Il est proposé de :

- ◆ **Développer l'affectivité**, de mettre en avant un territoire où il fait bon vivre.
- ◆ De **mettre en place des ambassadeurs** de la Communauté de communes qui valorisent et assurent la promotion du territoire (entreprises de la CC, salariés, communes), des apporteurs d'affaires
- ◆ De **contractualiser avec la CCI** pour qu'elle relaie mieux les actions locales et l'intérêt d'entreprendre sur le Val d'Ille-Aubigné
- ◆ De mettre en place un **plan média ambitieux** (leboncoin, TV – 13H)
- ◆ D'informer ou former les élus et les salariés municipaux en charge de l'accueil aux « bonnes pratiques » d'accueil et d'orientation des entreprises en cours de création ou de prospection.

4 Manque de prise en compte, d'accompagnement et de valorisation de projets innovants et d'intérêt intercommunal

Le Codev souligne le manque de valorisation et d'accompagnement des projets innovants et d'intérêt intercommunal.

Ex : station de méthanisation privée à Guipel qui n'a pas reçu de soutien de la collectivité

Il propose donc de :

- ◆ **Mettre en lien les acteurs du territoire** qui peuvent « compléter » l'offre.
- ◆ **Soutenir les initiatives** en les accompagnant et en partageant leur expérience (magazine communautaire, site internet, réseaux sociaux, etc.)
- ◆ **Montrer que la collectivité s'intéresse au projet** et qu'elle met en œuvre les moyens pour les aider à se faire connaître et se développer.

5 Manque d'écoute quant aux attentes des entreprises du territoire

Afin de conserver les entreprises sur le territoire et de pouvoir répondre à leur problématique, le Codev préconise de **sonder les attentes des entreprises du territoire**, d'être attentif par une veille sur les entreprises du territoire, de connaître les besoins de l'entreprise et l'évolution de celle-ci dans le temps.

Cela passe par :

- ♦ **une prise de contact par les services** de la Communauté de communes **Le Point Accueil Emploi** qui pourrait être en lien direct avec toutes les entreprises recrutant pour dynamiser l'offre d'emploi et la demande **Le service développement économique** qui pourrait développer une stratégie plus offensive en étudiant la concurrence des autres territoires
- ♦ **des rencontres régulières** (vœux, conférences, temps forts, animateur développement local, etc.) **tel que proposé dans la problématique du lien.**

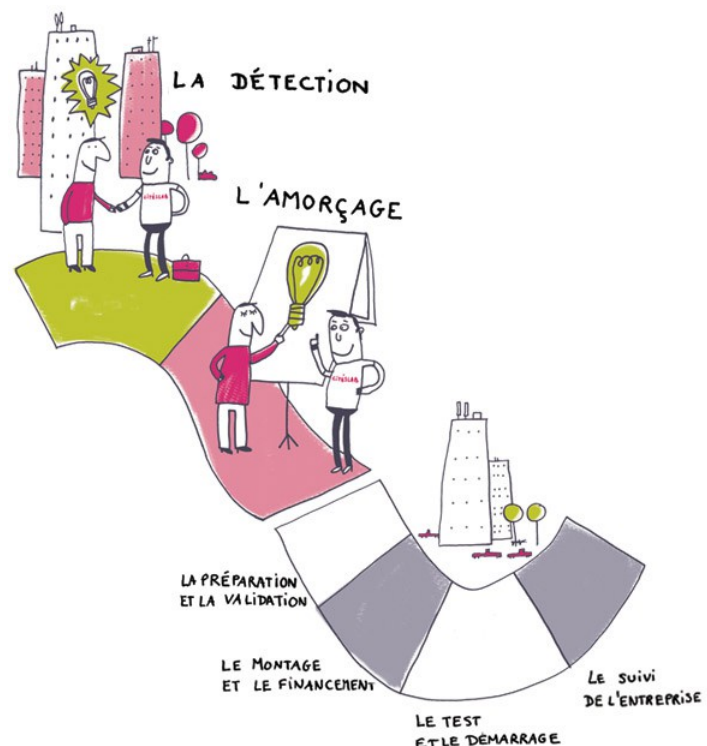
Améliorer l'accueil des entreprises

Un bon accueil des entreprises reste un besoin permanent.

La démarche de contacter la Communauté de communes pour s'installer n'est pas un automatisme (cf. point sur la communication). La prise de contact avec les services administratifs peut engendrer des craintes, notamment une peur d'entrer dans un système complexe de lourdeur administrative.

Afin de rechercher puis d'accueillir les nouvelles entreprises, il conviendra d'être attentif sur **l'offre** que la Communauté de communes **peut offrir** aux entreprises en adéquation avec les projets, les besoins, les attentes des entreprises locales et à venir.

schéma à refaire et- à personnaliser dans le style de l'exemple ci-contre



6 Manque de lien entre les différents acteurs du territoire

« Le réseau c'est la force »

Le conseil de développement propose d'animer le territoire économique par la création de liens entre les entreprises du territoire, les communes, la Communauté de communes, les associations, etc.

La mise en place de ces réseaux pourrait ainsi créer naturellement une **préférence locale**.

Moyens

Tisser des liens entre les entreprises du territoire via le soutien à un développement de réseau inter-entreprises et la création de :

- ◆ plateforme web
- ◆ liste de diffusion
- ◆ forum des chefs d'entreprises et agriculteurs
- ◆ groupement d'employeurs
- ◆ temps forts (animations thématiques)
- ◆ club d'entreprises
- ◆ forum de l'emploi et des entreprises
- ◆ bourse à l'emploi
- ◆ bourse d'entreprises
- ◆ un circuit/réseau commerces/entreprises/collectivité

De part ces réseaux, le Conseil de développement propose de faire valoir « la préférence locale » et ainsi de contribuer au développement d'une économie circulaire :

- ◆ faire connaître les entreprises du territoire, leurs compétences
- ◆ inciter les élus à les consulter lors de commandes
- ◆ mettre en avant l'emploi sur le territoire pour éviter l'exode quotidien (conséquences sur les déplacements)
- ◆ accompagner les élus dans leur connaissance de l'entreprise
- ◆ inciter les communes à échanger leurs bases de données pour les reprises, implantations

N'est-ce pas l'intérêt d'une Communauté de communes ?

7 Manque d'évaluation des politiques mises en œuvre

Le Conseil de développement souhaiterait que les politiques mises en œuvre soient évaluées régulièrement afin de permettre une meilleure efficacité des projets.

Ex : Ecoparc, projet complexe qui aurait nécessité une meilleure communication globale (retour sur les décisions, avancées des ventes de terrains, explications des décisions prises, etc.)

Le Conseil de développement remarque aussi qu'il serait pertinent de sensibiliser les élus à un **développement économique commun et pas seulement communal.**

Ex : la politique de sauvegarde des derniers commerces de proximité nécessiterait une remise à plat afin de valider la pertinence et la viabilité des projets.

8 Manque de visibilité sur la politique agricole

Comme indiqué dans le retour sur le diagnostic, le Codev a travaillé sur la place de l'agriculture dans le développement économique du territoire.

La Communauté de communes est connue et reconnue pour sa politique volontariste de développement de l'agriculture biologique.

L'agriculture dite « conventionnelle » et raisonnée n'est alors pas toujours bien perçue, peu valorisée par la collectivité.

Le Codev souhaite que **la place de l'agriculture soit bien définie** et notamment en intégrant tous les chefs d'exploitations agricoles en tant que chefs d'entreprises contribuant à l'économie du territoire et comme acteurs à part entière du marché de l'emploi.

Le Codev tient à indiquer que la non prise en compte de l'agriculture n'était pas précisée dans la commande pour le schéma directeur et que cette information, primordiale, doit trouver place dans l'introduction du document final.

Le Codev ayant travaillé, avant d'avoir cette information, sur l'agriculture au sein du schéma développement économique propose d'intégrer ses remarques dans le support pour la politique agricole.

Le Codev encourage la Communauté de communes à :

- ◆ Soutenir les jeunes exploitants par des données concrètes (information sur les pratiques divulguées par les bassins versants).
- ◆ Aider les échanges parcellaires pour éviter les déplacements et limiter les adaptations de voiries.
- ◆ Mettre en avant et aider à la commercialisation des productions locales (circuits courts)

9 Manque d'aide aux entreprises pour la création de nouveaux emplois

Comme pour certaines collectivités voisines, le Codev propose de faire le choix de **développer l'emploi** en aidant financièrement ou techniquement (locaux, contacts, etc.) les entreprises à la création d'emploi sur le territoire.

Ainsi les entreprises créant de l'emploi sur le territoire et accompagnée par les services de la Communauté de communes pourraient **développer l'emploi local et ainsi réduire les flux de circulations.**

Quels moyens sont possibles à mettre en œuvre ?

Le Codev propose aussi de réfléchir aux **emplois partagés et à la mutualisation des services salariés avec le soutien de la Communauté de communes.**

10 Nécessité d'améliorer les réseaux routiers secondaires et les infrastructures

La proximité des grands axes routiers de circulation permet une meilleure attractivité.

La route du Meuble et Cap Malo bénéficient de la 4 voies Rennes-St Malo .

Afin de rééquilibrer les zones d'implantation des entreprises et pour faciliter les accès aux gros véhicules (engins agricoles, poids lourds, etc.) , le Codev encourage la Communauté de communes à **étudier l'amélioration des axes routiers existants** en se basant sur le SCOT pour développer les axes prioritaires.

Le Codev s'interroge aussi sur la possibilité de **développer le transport fluvial et ferroviaire**.

Enfin, le Codev encourage la Communauté de communes à améliorer les connexions réseau

D'une manière générale, une réflexion pourrait être menée sur les besoins d'infrastructures des entreprises (routières, techniques, technologiques...).

CONCLUSION

Le Conseil de développement insiste sur le fait que cette contribution est une première étape. Un travail approfondi doit être mené pour détailler ce schéma. Le Codev sera particulièrement attentif aux moyens mis en place afin de mener à bien cette politique ambitieuse de développement économique.

Le Codev a disposé d'un délai particulièrement contraint pour formuler son avis.

Le Codev demande que pour la prochaine saisine, **les documents de travail soient fournis suffisamment en avance** afin de procéder à une contribution approfondie.

Le Codev se tient à votre disposition pour vous présenter son avis.